

**Arrêté provisoire concernant le site à réaménager  
SAR/CE143-CE143t dit « Charbonnages St Hubert, Ste  
Marie et CCC Climatisation)» à LA LOUVIERE**

**Breve description du projet**

---

Projet :

Réaménagement de ce site composé de terrils et d'une société anciennement spécialisée dans la vente de matériel de chauffage et plomberie en vue de l'inscription d'une zone de loisirs et de la valorisation des terrils. Ce réaménagement global vise le désenclavement et la revitalisation du quartier du Bocage ainsi que l'abrogation des deux sites charbonniers dont les affectations sont devenues obsolètes.

Localisation :

Quartier du Bocage, à l'ouest du centre ville de La Louvière

Situation au plan de secteur :

zone d'habitat et d'espaces verts

**Contexte de l'avis**

---

Date de réception du dossier :

17 janvier 2017

Référence légale :

Article 169 du CWATUP

Portée de l'avis :

projet d'arrêté fixant le périmètre du site à réaménager

**AVIS**

**La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté reconnaissant le périmètre du site à réaménager n°SAR/CE143 - CE143t dit « Charbonnages St Hubert, Ste Marie et CCC climatisation » à LA LOUVIERE et sur l'abrogation des deux anciens SAED CE143 dit « Sainte-Marie » et CE143ter dit « Cour du charbonnage Sainte-Marie ».**

Au vu de l'état d'abandon du site, la CRAT estime qu'il est pertinent d'y inscrire un périmètre de site à réaménager en vue de sa requalification.

Par ailleurs, la CRAT estime que le périmètre du site à réaménager est cohérent.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président